

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 10 août à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1  
Robert Kennedy – district #2  
Dominick Giguère – district #4  
Normand Clermont – district #5

Absence motivée :

Alexander Tomeo – district #3

Absence non-motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale adjointe et trésorière est également présente.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 13 juillet 2015
- 3.- Adoption des comptes à payer au 31 juillet 2015

#### ADMINISTRATION

- 4.- Refonte du site Internet/adoption de la soumission
- 5.- Campagne d'adoption de sac à dos scolaire 2015/demande d'aide financière

#### LOISIRS

- 6.- Travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel/adoption de la soumission

#### VOIRIE

- 7.- Travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 8.- Mise à jour du plan d'intervention des infrastructures/honoraires professionnels/rapport préliminaire/autorisation de paiement
- 9.- Fourniture et mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité (phase III)/honoraires professionnels/plans et devis/autorisation de paiement
- 10.- Réponses aux questions de la séance précédente
- 11.- Communication du maire
- 12.- Communication des conseillers
- 13.- Période de questions
- 14.- Levée de la séance

ADOPTION DE L' ORDRE DU JOUR

15-08-130 Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE l' ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

15-08-131 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2015

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

QUE le procès-verbal du 13 juillet 2015 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

*Avant de procéder à la délibération et l'adoption de la résolution suivante, Monsieur le Maire Denis Gravel, déclare ses intérêts dans la quincaillerie Marcel Gravel Inc.. Il s'abstient de participer aux délibérations et au vote du paiement de factures en provenance de sa quincaillerie.*

15-08-132 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2015

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 31 juillet 2015 au montant de 69 210,49 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 31 juillet 2015 au montant de 495 259,47 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L' UNANIMITÉ

15-08-133 REFONTE DU SITE INTERNET/ADOPTION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour des services professionnels dans le cadre de la refonte du site Internet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre (4) offres de services, à savoir :

AGENCE CAZA INC.  
CYBER GÉNÉRATION  
COMMUNICATIONS STUDIOGRIF  
CYCLONE DESIGN COMMUNICATIONS INC.

071

CONSIDÉRANT QUE selon la recommandation du comité de sélection, la firme qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final est Agence Caza Inc., soit 92.11 points;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QUE le contrat soit accordé à la firme Agence Caza Inc., au montant de 18 223,54 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels dans le cadre de la refonte du site Internet.

La présente dépense est assumée par le fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-08-134

CAMPAGNE D'ADOPTION DE SAC À DOS SCOLAIRE 2015/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

QU'UNE aide financière au montant de 270 \$, par l'adoption de 10 sacs à dos au coût de 27 \$ chacun, soit octroyée à la Petite Maison de Pointe-Calumet, pour la campagne d'adoption de sac à dos, réalisée par le Club Social Bell Aliant, afin de venir en aide à des enfants de notre communauté qui sont dans le besoin et ainsi leur permettre de débiter l'année scolaire du bon pied.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-08-135

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC ALPHONSE-GRAVEL/ADOP-TION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se lisent comme suit :

Les Entreprises Berthier Inc.	446 717,83 \$
Les Entreprises V.G. Inc.	455 768,95 \$
Aménagements Sud-Ouest	473 125,57 \$
Construction Vert Dure Inc.	476 151,72 \$
Inter-Projet	476 502,39 \$
Lavallée & Frères (1959) Ltée	489 000,00 \$
Construction Axika Inc.	491 112,27 \$
Bernard Paysagiste Inc.	510 408,52 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Les Entreprises Berthier Inc., s'est avérée la plus basse conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Serge Bédard

072

QUE la soumission de la firme Les Entreprises Berthier Inc., au montant de 446 717,83 \$ incluant les taxes, pour des travaux d'aménagement du parc Alphonse-Gravel, soit adoptée.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-08-136 TRAVAUX DE RESTAURATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT – AVENUE DE PICARDIE/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Dominick Giguère  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 4 024,13 \$ (taxes incluses), à la firme Les Services exp inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux de restauration du mur de soutènement – Avenue de Picardie (facture # 269930).

La présente dépense est assumée par le règlement d'emprunt 462-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-08-137 MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES INFRASTRUCTURES/HONORAIRES PROFESSIONNELS/RAPPORT PRÉLIMINAIRE/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER le paiement au montant de 3 285,42 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour le rapport préliminaire, dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention des infrastructures (facture # 3275).

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 461-15 ainsi que par la subvention dans le cadre du programme de travaux TECQ 2014-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-08-138 FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE NOUVELLES BORNES D'INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ (PHASE III)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/PLANS ET DEVIS/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard  
Et APPUYÉ par Dominick Giguère

D'AUTORISER le paiement au montant de 689,85 \$ (taxes incluses), à la firme Ingemax, lequel représente les honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, dans le cadre de la fourniture et la mise en place de nouvelles bornes d'incendie sur le territoire de la municipalité (phase III) (facture # 3278).

La présente dépense est assumée par une appropriation de surplus accumulé affecté au remboursement des dépenses reliées au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DU MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

3 interventions

15-08-139

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 20h18, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

LINDA BINETTE, directrice générale adjointe et trésorière